

Commune de MAGLAND
RD 1205 - Pr 44+350 à 45+000
Aménagement de Sécurité lieu-dit Bellegarde

Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Annexe 3 - Dossier photographique

RAPPORT PHOTOS

Vue d'ensemble des prises de Vue

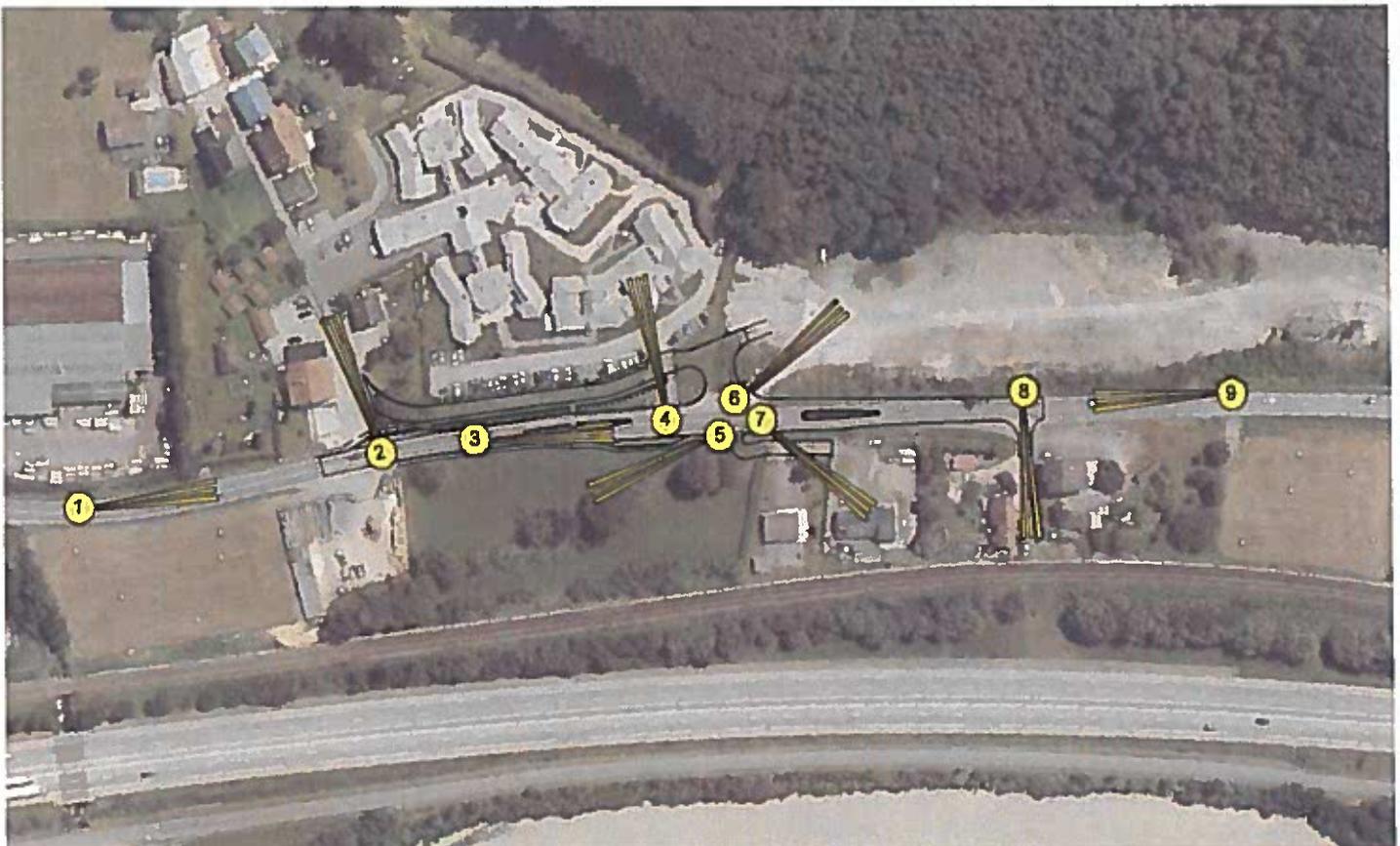


Photo 1

Sortie de l'agglomération de Magland en approche du hameau de Bellegarde

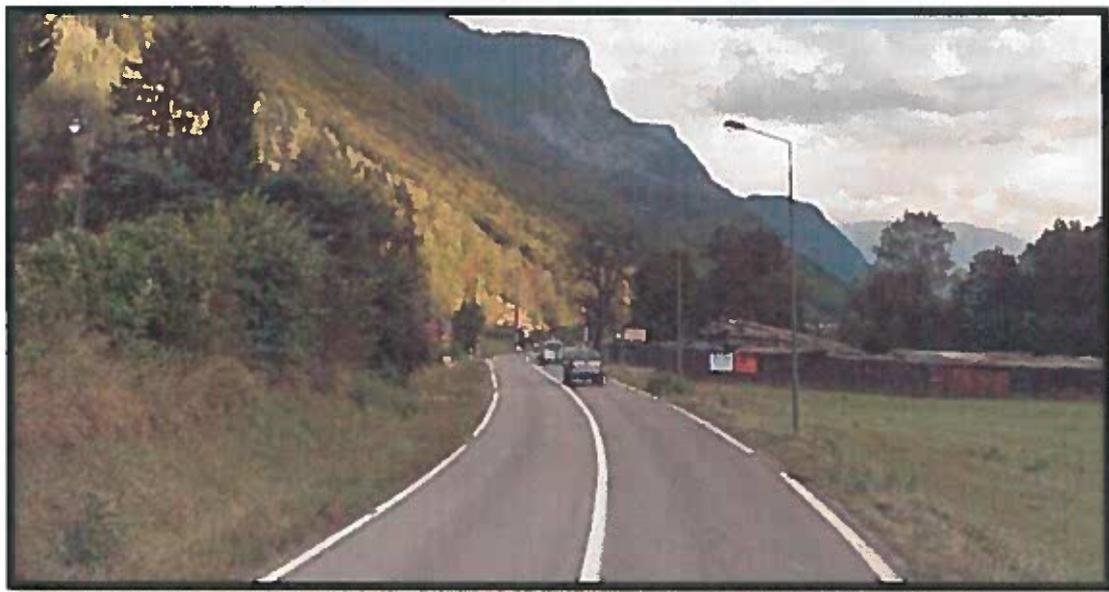


Photo 2

*Carrefour RD 1205 / Route de Bellegarde
Accès supprimé, intégré dans le projet d'Aménagement du Tourne à Gauche*



Photo 3

RD 1205 - En approche de la voie d'évitement et de l'accès à l'APEI



Photo 4

Accès APEI intégré dans le projet d'aménagement



Photo 5

Fossé - exutoire du réseau pluvial



Photo 6

Accès à une zone de dépôt divers



Photo 7

Accès à la contre allée inférieur inséré dans le projet d'aménagement



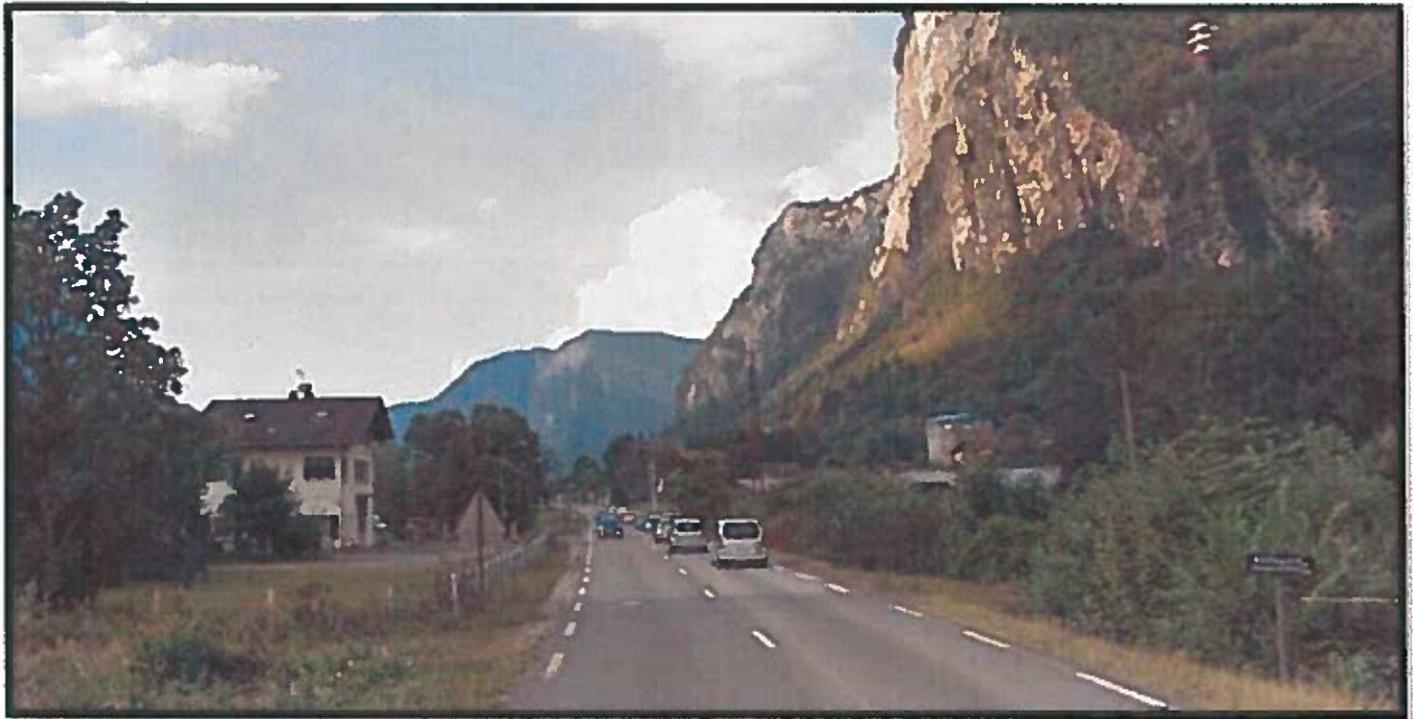
Photo 8

Impasse à l'extrémité de l'aménagement



Photo 9

Entrée du lieu dit « Bellegarde » depuis Sallanches en direction de Magland.



Commune de MAGLAND
RD 1205
PR 44+350 à 45+000
Aménagement de sécurité lieu dit Bellegarde

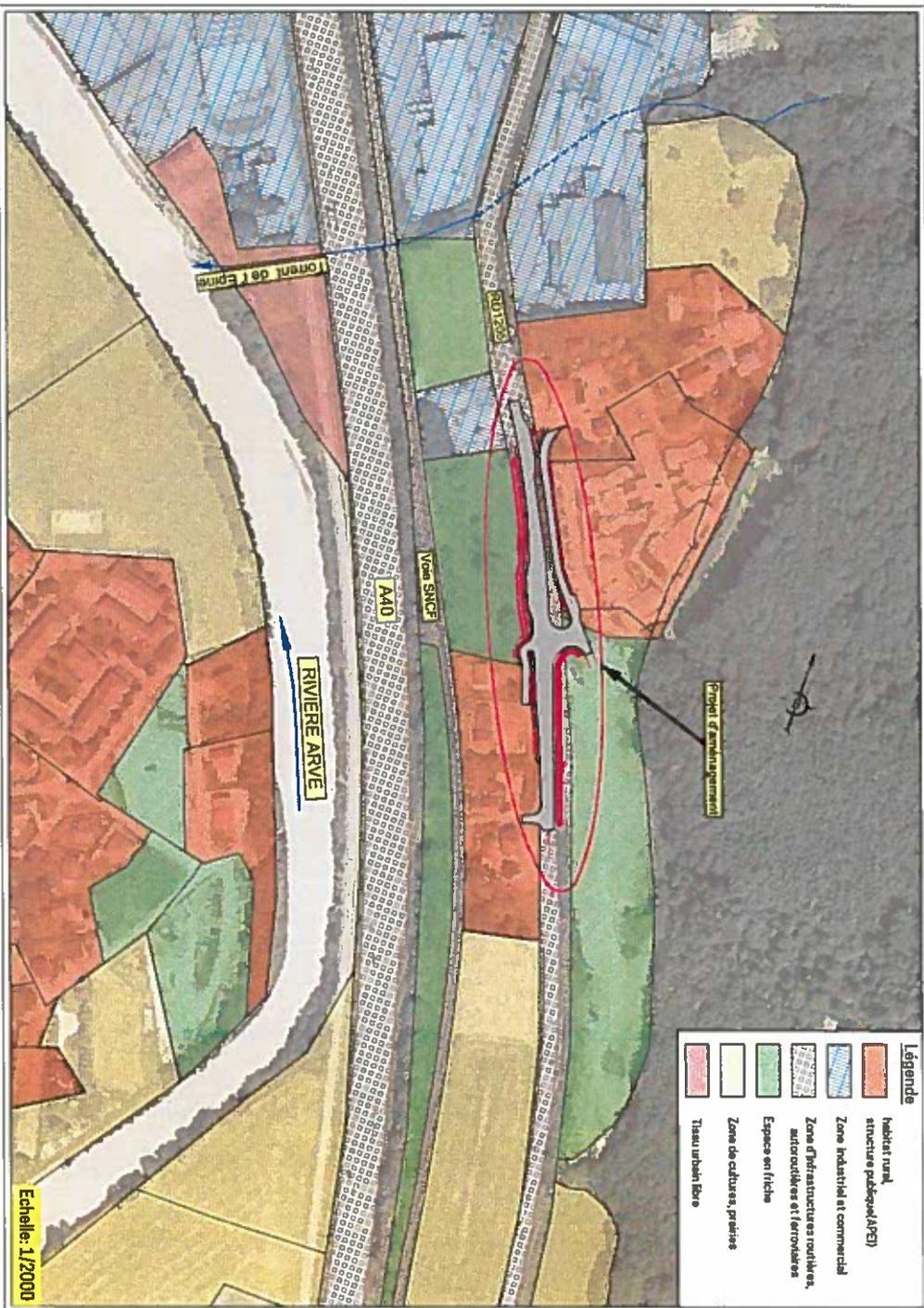
Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Annexe 5 - Vue aérienne et occupation du sol

Etat par	Validé par	Prévalidé par	PROJET	100009
La Banque d'Occupation du Sol	La Responsable de l'Aménagement	La Responsable de l'Aménagement	Echelle:	1/2000
A. SPOUR	A. PERREPIN	D. PASCARELLO	Code N°	30012019

Maire d'Honnoré - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE - 1 rue du Docteur AL. CS 32 444, 73043 ANBERT CÉDEX

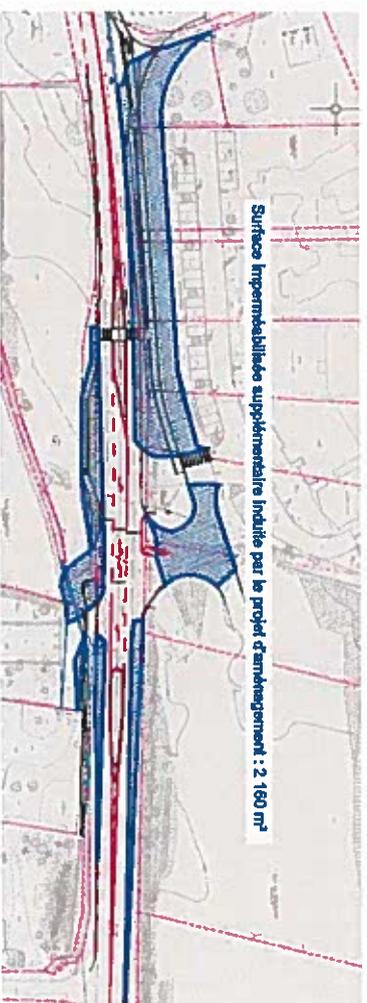


Prise en compte des nouvelles surfaces Imperméabilisées :

Le projet d'aménagement routier se caractérise par :

- La réalisation de cheminements piétons sécurisés
- La mise en œuvre de deux arrêts de cars sécurisés avec traversée en deux temps
- La réalisation d'une contre-allée pour desservir le hameau de Bellegarde et la structure APEI du Mont-Blanc.

Ces ouvrages induisent donc de nouvelles surfaces imperméabilisées. La superficie de ces surfaces est d'environ **2 160 m²**.
Ces surfaces sont prises en compte dans l'évaluation du coefficient d'imperméabilisation du sous bassin versant BV3 (le sous bassin versant BV3 a pour coefficient d'imperméabilisation 60%).



Dessin des nouvelles zones imperméabilisées suite au projet d'aménagement

Paramètres Bassin Versant 8		
	Unités	Valeurs
Surface du bassin versant	Hectare	2.90 Ha
Longueur hydraulique	Mètre	135 m
Pente moyenne	Mètre / Mètre	0.12 m/m
Coefficient de ruissellement	m ² / m ²	0.60 m ² /m ²
Temps de concentration (formulation de GIANDOTTI)	Minuite	16.45 min

